

Élimination des chèques

Dans le cadre des « initiatives sans papier » de Fundserv, l'élimination de l'usage de chèques comme méthode de règlement à compter de la V34 permettra aux membres de Fundserv de délaisser graduellement le traitement manuel en faveur d'une automatisation et d'une efficacité opérationnelle accrues.



Le défi :

Le traitement manuel des chèques est exigeant en main-d'œuvre, en plus d'être coûteux et de faire obstacle à l'automatisation des processus. Durant la pandémie de COVID-19, les problèmes associés au traitement manuel des chèques sont apparus évidents, tout comme les risques associés au fait de compter sur des règlements effectués par chèque.

La solution :

Fundserv a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat était d'effectuer une analyse détaillée de chacun des types de transaction et de découvrir les occasions où il est possible de réduire le recours au règlement par chèque au sein de l'industrie canadienne de l'investissement. Les occasions repérées comprennent les suivantes :

- Les achats de nom de client soumis dans le réseau de Fundserv (sauf les achats auxquels un code de transfert enregistré a été attribué);
- Les rachats de nom de client soumis dans le réseau de Fundserv et qui sont payables à l'investisseur (sauf les chèques destinés à un bénéficiaire substitut ou au propriétaire bénéficiaire résidant à une autre adresse);
- Les définitions de nouveaux plans de retrait automatique (PRA) / plans de retrait systématique (PRS);
- La transmission de chèques entre membres de Fundserv.

Remarque : Dans la V34, les chèques ne seront plus pris en charge comme méthode de règlement dans le cadre de certaines transactions prédéfinies, lesquelles sont indiquées ci-dessus.

Les avantages :



Les coûts liés à la production, à la livraison et au rapprochement des chèques se trouvent éliminés;



Les risques de fraude par chèque papier ou de violation de la confidentialité sont réduits;



Le délai requis pour créditer le compte d'un investisseur est plus court, permettant ultimement d'améliorer l'expérience de l'investisseur;



Les déplacements d'espèces peuvent être effectués par le biais d'autres méthodes de règlement, telles que la Messagerie de règlements nets (MRN), le service Déplacements d'espèces ad hoc (A\$M) et le virement électronique de fonds (VEF).

Ce que vous pouvez faire dès maintenant :



Distributeurs

- Recueillir les renseignements bancaires liés aux ordres réglés par VEF lors de la soumission de transactions;
- Informer les conseillers et les investisseurs de l'élimination des chèques papier afin de favoriser la transition vers l'usage d'autres méthodes;
- Ne tardez pas! Si vous ne l'avez pas déjà fait, commencez à utiliser l'A\$M pour envoyer toute somme due aux autres distributeurs ou aux sociétés émettrices.



Sociétés émettrices

- Retirer l'option de paiement par chèque de vos formulaires;
- Informer les distributeurs et les conseillers quant à l'élimination de l'usage des chèques et leur fournir des renseignements à propos des autres méthodes de règlement;
- Ne tardez pas! Si vous ne l'avez pas déjà fait, remplacez les chèques par l'A\$M, ou demandez aux distributeurs de vous fournir des directives bancaires.